**1/1) - ARRETE DE MISE EN DISPONIBILITE DE DROIT POUR RAISONS FAMILIALES**

**POUR ELEVER UN ENFANT DE MOINS DE HUIT ANS**

**DE M./Mme …………………………………**

**GRADE ………………………………………**

Le Maire / le Président de ……………………….,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité et de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l’intégration,

Vu la demande écrite en date du …… de mise en disponibilité pour élever un enfant de moins de huit ans présentée par M. (ou Mme) ……… (*nom, prénom, grade*), pour une durée de …… à compter du ……,

Considérant que la disponibilité pour élever un enfant de moins de huit ans est accordée de droit,

Considérant l’enfant ……… *(prénom)*, né(e) le ……,

OU

Considérant l’arrivée au foyer de l’enfant ……… *(prénom)*, adopté(e) le ……,

ARRETE

ARTICLE 1 :

A compter du ……, M. (ou Mme) ……… (nom, prénom, grade) est placé(e) en disponibilité pour élever un enfant de moins de huit ans, pour une durée de …… *(maximum 3 ans)*,

ARTICLE 2 :

*(Pour les enfants nés ou adoptés avant le 1er janvier 2004)*

Pendant cette période, M. (ou Mme) ……… (nom, prénom) ne perçoit aucune rémunération et cesse de bénéficier de ses droits à l’avancement et à la retraite,

OU

***(Pour les enfants nés ou adoptés après le 1er janvier 2004)***

Pendant cette période, M. (ou Mme) ……… (nom, prénom) ne perçoit aucune rémunération et cesse de bénéficier de ses droits à l’avancement,

Dans la limite d’un cumul maximal de 3 années de périodes non travaillées pour élever un même enfant (congé parental/congé de présence parentale/disponibilité/temps partiel), cette période sera décomptée comme une période de travail à temps plein pour la retraite CNRACL,

ARTICLE 3 :

M. (ou Mme) ……… (nom, prénom) devra solliciter sa réintégration ou la prolongation de la disponibilité trois mois au moins avant l’expiration de la période de disponibilité en cours. Faute de quoi, M. (ou Mme) ……… pourra être radié(e) des cadres et perdre sa qualité de fonctionnaire,

**ARTICLE** 4: Le Directeur Général des services est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à l’intéressé(e).

Ampliation sera adressée au : Président du Centre de Gestion et au Comptable de la Collectivité.

Fait à ………… le …/…/…, Notifié le …/…/…,

Le Maire / Le Président Signature de l’agent

(*nom, prénom, qualité et signature*)

Le Maire / Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Il informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de la présence notification